Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011106avena-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 novembre 2026

Objet : Avenant n°4 à la convention cadre pluriannuelle Action Coeur de Ville (ACV) – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Bastia

Date de la convocation : 6 novembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 6 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43
Nombre de membres en exercice : 43
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 38
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Monsieur Philippe CIMINO à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI
Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la délibération municipale n°2023/01/NOV/15 en date du 16 novembre 2023 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention-cadre du programme Action Cœur de Ville ;

Vu la délibération municipale n°2020/DEC/01/07 en date du 18 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention-cadre du programme Action cœur de ville de Bastia;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011106avena-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Vu la délibération municipale n°2026/01/OCT/11 en date du 8 octobre 2026 portant approbation de l'avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville (ACV) – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Bastia ;

Vu la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » signée le 28 septembre 2018 ;

Vu le courrier de Madame la Préfète de Haute-Corse en date du 20 octobre 2026 adressé à Monsieur le Maire ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 9 novembre 2026 ;

Considérant que la Ville de Bastia et ses partenaires ont décidé d'engager sur le cœur de ville bastiais un programme visant à redynamiser et développer l'attractivité de ce secteur ;

Considérant la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville Bastia » (ACV Bastia) reposant sur les 5 axes thématiques suivants :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Considérant l'avenant 1 ayant permis d'engager la phase dite de déploiement du programme, d'intégrer un axe 6 « Reconnexion du Cœur de Ville bastiais à l'espace Maritime », de réactualiser le plan d'actions initial, de modifier le périmètre, pour notamment y intégrer la résidence « Le Cézanne » et le site d'A Capochja, et d'apporter quelques ajustements mineurs ;

Considérant l'avenant n°2 permettant de prolonger le dispositif jusqu'au 31 décembre 2026. Il prévoyait l'engagement ou la poursuite de 59 actions pour la période 2023-2026, incluait également de nouveaux périmètres annexes : Le quartier Gare - Fangu – Recipellu, l'entrée de Ville Sud et l'entrée de Ville Nord ;

Considérant l'avenant n°3 permettant de modifier le périmètre et d'y intégrer notamment l'opération du parking Montera ;

Considérant que le programme "Action Coeur de Ville" devait prendre fin au 31 décembre 2026, même si des annonces faisant part de sa prolongation ou sa reconduction ont été faites ;

Considérant le courrier de Madame la Préfète de Haute-Corse précisant les étapes nécessaires pour s'inscrire dans la poursuite du programme ACV en 2027-2032, à savoir :

1- Transmission d'un courrier du Maire confirmant la volonté de la Ville de poursuivre sa participation au dispositif "Action Coeur de Ville", avant le 26 octobre 2026.

2- Adoption d'un avenant à la convention cadre pour une prorogation de la durée d'un an de la convention en cours.

3- Elaboration d'un projet de territoire devant se traduire par la signature d'une nouvelle convention ACV courant 1er semestre 2027.

Considérant que, concernant le point 1, le courrier demandé a été transmis le 22 octobre et atteste de la volonté de la Ville et de la Communauté d'agglomération de Bastia de reconduire cette démarche sur Bastia, dans la mesure où :

- Une méthode de travail pluripartenariale et une équipe projet dédiée sont à l'œuvre
- Des résultats significatifs et reconnus ont été obtenus
- Des projets majeurs restent à achever ou à engager

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011106avena-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Considérant que dans le point 2, l'étape citée dans le courrier est précisément l'objet de cette délibération et de l'avenant n°4 à la convention cadre pluriannuelle Action Coeur de Ville (ACV) – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Bastia ;

Considérant que pour le point 3 du courrier, cette étape sera engagée au plus tôt afin de préparer en 2027 la prochaine contractualisation.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de GENTILI,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A la majorité de votants, Monsieur Nicolas BATTINI, Monsieur Michel BRUSCHINI et Madame Valérie IDDA s'étant abstenus

Article 1 :

- **Approuve** les termes et le contenu de l'avenant n°4 à la convention cadre Action Cœur de Ville Bastia – convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention cadre ACV Bastia - convention d'ORT et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Antoine GRAZIANI

Le Maire,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.